

je pensais à l'Université de Liège, la SPI, le GRE – qu'il faut voir comment on peut reconstruire quelque chose. Je veux m'assurer – vous le comprendrez – que juridiquement, on puisse le faire de cette manière, étant donné que des engagements ont déjà été pris, y compris par rapport au bâtiment, par rapport à un auteur de projets.

Je dois donc faire toute la lumière par rapport à ces difficultés et juridiquement, voir comment il est possible de repartir d'un meilleur pied. Comme je l'ai dit, je confirme, par rapport aux besoins de formation, d'orientation, que je n'ai pas de problème par rapport à cela ; le tout est de repartir sur d'autres bases puisque, y compris au niveau des bâtiments – vous avez cité l'article du *Vif* – manifestement, il y avait parfois un manque de transparence ou de confusion par rapport aussi aux bâtiments à qui ils étaient destinés, et cetera.

L'idée est donc de repartir sur de bonnes bases, que juridiquement j'ai mes apaisements, pour voir ce qu'il était possible d'envisager. Tout devrait donc aller assez vite, au moment où j'ai cette étude et cette note juridique que j'ai demandée à l'administration.

Comme je vous l'avais dit aussi, j'avais demandé à l'université, à la SPI et au FOREM, d'avoir tous les compléments d'information et les engagements qui avaient été pris. Je dispose donc de cela. J'attends maintenant cette note juridique qui, je l'espère, nous permettra d'avancer.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Simonet.

**Mme Simonet** (cdH). - Je remercie M. le Ministre. Je comprends entre les lignes – ou vous l'avez quand même dit – que c'est un projet qui vous tient à cœur. Les acteurs le souhaitent, quitte à se réorganiser autrement, ensemble et sur de bonnes bases. Je partage ce point de vue là, que ce sont des projets qui sont importants, mais cadrés.

J'entends aussi que la subvention 2016 n'est toujours pas liquidée. Cela ne peut pas aider une ASBL. Si une subvention de 2016 n'est pas liquidée, c'est normal que cela génère aussi des difficultés. Il y a peut-être des raisons pour lesquelles elle n'a pas été liquidée – tout se tient –, mais inévitablement, alors, on ne va plus aller bien.

Vous l'avez dit, vous attendez vos derniers apaisements, mais il va falloir aller vite, tant parce que je crois que, selon mes informations il y a une assemblée générale de l'ASBL aujourd'hui pour savoir si l'on met l'ASBL actuelle en liquidation, puisqu'elle est en difficulté. Il y a derrière du personnel, il y a des gens de qualité, qui n'ont pas démerité, qui ont aussi une certaine expertise. En même temps, on ne peut pas tout laisser aller à vau-l'eau.

J'entends que pour le moment, vous finalisez le dossier et que très prochainement – on doit le souhaiter

et vous le souhaitez aussi – vous allez vous prononcer dans un sens ou dans un autre et permettre le redéploiement de ce dossier sur des bonnes bases, en ayant un œil dessus, j'en suis certaine.

Je vous y engage tout en ne perdant pas tous les acquis, car tout n'est pas mauvais, mais en remettant sérieusement de l'ordre dans ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PERSPECTIVES OUVERTES PAR LE CONTRAT DE GESTION DE L'OFFICE FRANCOPHONE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE (OFFA) »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE CONTRAT DE GESTION DE L'OFFICE FRANCOPHONE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE (OFFA) »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA FORMATION EN ALTERNANCE ET LE CONTRAT DE GESTION COMMUN »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation :

- de M. Drèze, sur « les perspectives ouvertes par le contrat de gestion de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) » ;
- de Mme Ryckmans, sur « le contrat de gestion de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) » ;
- de M. Legasse, sur « la formation en alternance et le contrat de gestion commun ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Monsieur le Ministre, si l'on est trois à interroger, c'est qu'il y a une actualité. Lundi de la semaine dernière, vous avez eu l'opportunité de soussigner avec la ministre de l'Éducation, Mme Schyns, et votre homologue bruxellois, M. Gosuin, le premier contrat de gestion de l'OFFA, deux ans après sa mise en place. Le calendrier étant ce

qu'il est, mercredi de la semaine passée, Mme Schyns a été interrogée en séance plénière sur la même question.

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

Mme Schyns a indiqué dans sa réponse qu'elle avait soumis aux gouvernements régionaux – je lis le rapport de la séance plénière du Parlement de la Fédération – des propositions relatives au périmètre de l'alternance et qu'elle vous aurait rappelé lundi sa demande de positionnement à cet égard. Cela fait donc partie des discussions « qui fait quoi ? » On sait aujourd'hui qui fait quoi, on sait aussi les velléités des uns et des autres et s'il y a bien une matière qui suppose une pacification, c'est bien la matière de l'alternance.

Indépendamment de la DPR, il y a aussi la résolution adoptée au Parlement wallon le 20 juillet 2016 qui fait l'objet d'un travail relativement approfondi. Je vais donc reprendre quelques points de cette résolution.

Il y a notamment la plateforme qui a été appelée de ses vœux pour aider à la rencontre entre l'offre et la demande de stage pour structurer un véritable marché de l'alternance et si possible, par une application Internet, sinon cela n'a pas beaucoup d'intérêt pour les utilisateurs extérieurs.

Il y avait aussi le baromètre des places de stages, à savoir une enquête annuelle représentative auprès des jeunes et des entreprises afin notamment de mieux rencontrer la problématique des métiers en pénurie, en demande et d'avenir. C'est un sujet qui attire notre attention depuis longtemps.

Il y a aussi des initiatives nouvelles, le cas échéant, en matière de communication et de promotion de l'alternance. Y en a-t-il à l'ordre du jour et l'OFFA a-t-il un rôle à jouer à cet égard ?

Il y a le budget de 10 millions d'euros pour 2018 qui est un montant relativement conséquent. À quoi va-t-il être affecté ?

Il y a aussi l'objectif fixé mi-2016 de doubler les 10 000 places de stage d'ici à 2020. Je vous en ai reparlé il y a une quinzaine de jours en cette commission.

Il y a la réflexion sur la revalorisation de la rétribution des intervenants et son mode de financement initié par votre prédécesseur et qui n'a pas tout à fait été mené à son terme. Il y a une question importante, au-delà du symbole qui est l'alignement des certifications délivrées par les filières existantes.

Enfin, le contrat de gestion prévoit-il une évaluation régulière et, si oui, sur quels critères et selon quelle procédure ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, le contexte a été rappelé par mon collègue : la signature de ce contrat de gestion. Ma question porte davantage sur le contrat lui-même. On sait cependant que les structures et les pratiques du secteur de la formation en alternance sont en but à un certain nombre de difficultés. Trop peu de monde, au regard des enjeux de l'emploi, y a recours.

Le contrat de gestion définit à l'OFFA une série de missions spécifiques, dont la principale est d'harmoniser les différents aspects de la formation en alternance, alors que celle-ci, qui n'a pourtant pas une bonne image, amène à l'emploi. Les chiffres indiquent que 85 % des personnes en Wallonie qui terminent ce type de formation trouvent un emploi.

Le contrat de gestion lui-même, pouvez-vous nous en présenter le contour ? Est-il accessible quelque part ? Peut-on en parler ? Où et comment pourrions-nous le discuter plus largement, le cas échéant ?

Compte tenu de votre note d'orientation qui faisait mention de l'IFAPME, mais pas de l'OFFA, j'aurais voulu savoir en quoi ce contrat va contribuer à rencontrer les objectifs fixés par le Gouvernement en matière de formation, notamment – mais je ne voudrais pas que cela prenne toute la place – pour résoudre la question de la pénurie qui fait beaucoup parler d'elle.

Je vous remercie de vos réponses et j'espère surtout que nous pourrions avoir ce débat plus largement avec le document du contrat lui-même.

**M. le Président.** - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Monsieur le Ministre, tout a été dit. Néanmoins, je reprends mes questions.

Concrètement, qu'est-ce que le contrat de gestion commun – je serais aussi curieux de prendre connaissance de ce contrat commun – apportera comme bénéfices à la formation en alternance ?

Comment comptez-vous inciter les entreprises à offrir plus de stages ? Les entreprises s'étaient engagées au doublement du nombre de places de stage.

Comment les 10 millions d'euros prévus seront-ils utilisés ? Dix millions d'euros, c'est un chiffre très important, donc cela mérite quelques explications.

Comment se passe la concertation avec Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce sujet ? « Au mieux », nous dit la ministre de la Communauté, mais j'aimerais avoir votre avis.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Messieurs les députés, je vous remercie pour ces trois questions relatives au premier contrat de gestion de l'OFFA. Je vais y répondre de manière groupée, étant donné que les questionnements se recoupent et sont logiquement identiques.

Le contrat de gestion de l'OFFA s'étend jusqu'en 2022 et comprend quatre axes stratégiques : le pilotage, les synergies et les outils communs, la promotion et le monitoring. Il s'agit bien d'un premier contrat de gestion. Les objectifs fixés sont larges et conformes à l'accord de coopération. Il appartient maintenant à l'OFFA de les traduire en un plan d'entreprise avec des objectifs plus opérationnels. Une évaluation à mi-parcours est prévue en fin d'année 2019.

La séance de signature du contrat de gestion s'est déroulée le 15 janvier et a été l'occasion de rappeler les priorités du Gouvernement wallon en matière d'emploi, de formation en alternance, de formation dans les métiers en pénurie. J'ai aussi précisé quelles étaient les premières priorités wallonnes dont devait se saisir l'OFFA : la promotion de l'alternance, le *matching* de l'offre et de la demande de stage et la gestion des nouveaux incitants financiers wallons.

Concrètement et en réponse aux questions posées, un groupe de travail est en train de définir des actions à mener pour promouvoir la formation en alternance ; un site web attractif devrait être accessible pour la rentrée de septembre 2018.

J'ai demandé à l'OFFA, dès l'entame de cette année 2018, d'initier les travaux relatifs au *matching* de l'offre et de la demande de places de stage au travers de diverses actions dans le but de préparer la rentrée 2018 et en y associant les coaches sectoriels. À ce jour, 12 secteurs ont engagé ou désigné des coaches/représentants sectoriels. L'OFFA me soumettra prochainement un plan d'action de promotion de l'alternance et un plan de prospection de nouvelles entreprises avec les opérateurs et les secteurs.

En juillet 2016, lors des échanges dans le cadre de la reconfiguration des incitants financiers, dont les primes aux entreprises, les représentants des employeurs s'étaient engagés à doubler le nombre de places disponibles dans les entreprises, soit de passer de 10 000 à 20 000 apprenants.

Sans attendre, l'IFAPME s'est défini un plan de prospection « entreprises ». Les résultats sont déjà tangibles. En 2017, ce sont 1 622 nouveaux lieux de formation qui ont été agréés par l'IFAPME pour de nouveaux métiers et qui forment, pour la première fois, des apprenants en alternance. Cela représente 2 951 nouvelles places de stage sur l'ensemble de la Wallonie.

Le Gouvernement wallon précédent a approuvé, en 2017, une réforme des incitants financiers wallons comprenant une prime aux indépendants, une prime aux entreprises, une prime aux apprenants et une subvention aux opérateurs. Le budget 2018 de 10 millions d'euros est destiné à payer ces primes et ces subventions. Une gestion automatisée doit être rapidement mise sur les rails par l'OFFA.

En ce qui concerne la rétribution des apprenants, celle-ci correspond à des pourcentages à appliquer par rapport au revenu mensuel minimum moyen garanti – RMMMG. Dans le cadre du Pacte pour l'Emploi et la Formation, une première concertation a eu lieu entre les partenaires sociaux. L'objectif visé était d'abandonner le système de prime au jeune en fonction de sa réussite au profit d'une progression de la rétribution. À ce jour, il semble qu'ils ne sont pas parvenus à un accord sur une proposition commune. J'ai aussi confié à l'OFFA une mission d'analyse comparative des barèmes en application en communautés flamande et germanophone ainsi qu'en France.

En ce qui concerne l'harmonisation de la formation en alternance, comme vous le constatez, des chantiers sont en cours. Je plaide pour une priorisation des chantiers qui ont une réelle plus-value pour les apprenants et leur insertion sur le marché du travail. L'OFFA doit venir en soutien des opérateurs. Sa priorité est donc bien de promouvoir un système qui fonctionne bien, de contribuer à son image positive et à son déploiement.

Pour ce qui est de l'alignement des certifications, la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles se poursuit. Elle est menée de concert avec la Cocof. Force est de constater que le chemin vers la certification commune et la continuité des parcours jalonnés de passerelles est encore long et que le partenaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles peine quelque peu à avancer. Je plaide donc pour une approche pragmatique. L'insertion sur le marché du travail passe par une qualification professionnelle reconnue par le biais d'un système de certification clair et compréhensible avec les mêmes effets de droits.

Pour conclure, le contrat de gestion signé, il revient à l'OFFA de donner les impulsions dans les chantiers prioritaires du Gouvernement wallon et d'atteindre des premiers résultats pour l'évaluation à mi-parcours prévue fin 2019 qui portera sur des indicateurs de résultat et d'impact.

J'espère avoir été le plus complet possible par rapport à ce contrat de gestion et les missions et priorités qui sont celles de la Région wallonne par rapport à l'OFFA.

**M. le Président.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Il y a un élément important au niveau du nombre de places de stage. En 2017, il y en aura près de 3 000 supplémentaires. Cela veut-il dire qu'on est passé à 13 000 ? Si j'ai bien compris, c'est le point le plus important pour moi. Pour le reste, j'entends qu'il y aura une évaluation à mi-parcours fin 2019. C'est vrai que c'est mi-parcours par rapport à 2022, mais cela nous reporte après les élections. J'espère qu'on aura l'occasion de faire le point avec vous avant cela.

**M. Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Évidemment. L'OFFA est en monitoring permanent, comme toutes les structures, quelles qu'elles soient d'ailleurs.

**M. Drèze** (cdH). - Très bien. J'entends que pour la rétribution, il n'y a pas d'accord commun. Il y a la question qui était pendante et qui fait peut-être l'objet de la difficulté à avoir un accord commun, c'est « qui paie ? ». Est-ce la Région, les partenaires sociaux ou les deux ? C'est un élément sur lequel il faudra revenir.

Je prends bonne note qu'il y aura un site Web à la rentrée. J'espère qu'on associera ce site web avec le *matching* des offres et des demandes pour que ce site soit un lieu attractif et fréquenté.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Nonobstant ce qui a déjà été épinglé par mon collègue, M. Drèze, je voudrais exprimer une certaine satisfaction à l'augmentation des offres de places et la dynamique enclenchée par les coaches sectoriels. Si c'est un mécanisme ou une méthode qui donne des résultats assez rapides, est-il envisagé ou envisageable d'encore l'amplifier en recrutant davantage de coaches sectoriels, en leur donnant la possibilité de contacter davantage d'employeurs pour répondre à ce défi et avoir au plus vite les 20 000 places proposées ?

Un deuxième élément sur lequel je ne vous ai pas entendu, c'est la disponibilité du contrat de gestion. Ce serait intéressant que nous puissions y avoir accès.

**M. le Président**. - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse** (PS). - Je rejoins mon collègue, M. Drèze quant à l'évaluation à mi-parcours, mais M. le Ministre a d'emblée répondu. Il y a donc un monitoring permanent. Nous reviendrons sur le sujet régulièrement.

Pour ma part, je salue également l'évolution rapide de 10 000 à 13 000 places ; il n'en reste plus que 7 000, ai-je envie de dire. Par contre, je regrette – et j'ose croire que ce n'est pas du fatalisme de la part de M. le Ministre – que les discussions avec la Fédération Wallonie-Bruxelles s'annoncent longues et difficiles quant à la certification.

## QUESTION ORALE DE M. GARDIER À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES RÉMUNÉRATIONS DES APPRENANTS EN ALTERNANCE »

**M. le Président**. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les rémunérations des apprenants en alternance ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

**M. Gardier** (MR). - Monsieur le Ministre, la formation en alternance est un choix posé par des milliers de jeunes adultes chaque année. On est bien loin de la mauvaise image d'école de la seconde chance ; on peut évidemment s'en réjouir.

Si la formation en alternance réjouit aussi bien l'apprenant que l'entreprise qui accueille en son sein le stagiaire ou l'apprenti, il reste une disparité entre théorie et expérience professionnelle.

En effet, la rémunération est calculée sur la base du niveau de compétence théorique – A, B ou C – sans jamais tenir compte de l'expérience pratique.

Ainsi, un apprenant souhaitant effectuer ses 664 heures de stage sur l'année C devra recevoir une rémunération en fonction de ses compétences théoriques, ce qui me semble être un frein à son engagement en entreprise. Il est difficile, en effet, pour l'entrepreneur d'allier rémunération plus élevée et temps de formation.

Il est généralement admis qu'un stagiaire de première année, compte tenu de son faible coût, n'est pas dans l'obligation d'être rentable, ce qui est moins le cas pour un stagiaire de troisième année dont le coût peut, pour certaines petites structures, être assez élevé.

Il n'est de ce fait pas rare de voir des stagiaires accepter des stages bénévoles, faute de mieux, avec tous les travers que cela peut entraîner.

Pouvez-vous me confirmer qu'il n'existe pas d'alternative entre le travail bénévole et les forfaits déterminés ? Possédez-vous des chiffres de stages rémunérés à comparer aux stages bénévoles ? Quels sont les incitants que vous pourriez mettre en place afin d'aider les apprenants, mais également les entreprises afin de pérenniser cette filière ? Ne faudrait-il pas rémunérer les stagiaires en fonction de leur année de stage ? Dans ce cas, un élève de troisième année n'ayant pas fait de stage lors de ses deux premières années aurait probablement plus de chance de décrocher un contrat rémunéré.